



**CONTRIBUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL SUR
LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE**

Voté à l'unanimité par le Bureau du CESER le 04 novembre 2011

Le CESER apprécie d'avoir été pleinement associé aux travaux préparatoires du SRCAE et notamment :

- aux nombreux ateliers préparatoires : nous nous félicitons de la teneur des débats qui ont permis un partage d'expériences et une contribution des acteurs présents ;
- à la consultation du document du SRCAE.

Toutefois, la période de consultation de deux mois apparaît comme bien trop courte pour émettre un avis plus approfondi sur un document d'une telle ampleur.

Considérant ces éléments, le CESER décide de limiter sa contribution et ses propositions à la problématique stratégique des énergies renouvelables.

1. Un manque de vision à long terme

Ce manque de vision à long terme est une réelle difficulté dans la construction de ce schéma. En effet cette absence de vision prospective ne permettra pas un développement économique optimal des énergies renouvelables en région.

La France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de CO₂ à l'horizon 2050 en inscrivant, le 13 juillet 2005, cet objectif de « Facteur 4 » dans l'article 2 de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (Loi n°2005-781). L'échéance de 2020 ne représente que le premier jalon d'un long processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Des orientations claires au-delà de 2020 et des volontés politiques plus affirmées inciteraient les acteurs économiques à s'engager plus résolument et sans attendre dans les secteurs de l'énergie renouvelable.

Le projet définitif de schéma régional décline des grandes orientations, dont l'une prévoit le passage de 3 % à 12 % d'énergies renouvelables par rapport à la consommation totale.

Le document comporte de précieux indicateurs de contribution pour chacune des orientations par rapport aux objectifs environnementaux, climatiques et énergétiques. Ceux-ci permettent ainsi aisément d'estimer le ou les bénéfices de chacune des orientations lors de sa mise en œuvre.

Un indicateur du potentiel emploi, lié à la mise en œuvre de celles-ci, aurait utilement complété ce tableau, et ce notamment pour les orientations liées au développement des énergies renouvelables en région.

Au-delà des évolutions du cadre réglementaire, la concrétisation des objectifs passe indubitablement par la mobilisation, la structuration des acteurs économiques.

2. Un manque de participation des acteurs industriels - sidérurgiques aux ateliers préparatoires.

Le CESER ne peut que regretter la trop faible participation des acteurs industriels de la région aux ateliers préparatoires, alors que le secteur industriel représente dans sa totalité 49% des consommations énergétiques de la région.

3. Des orientations sans moyens d'actions.

Il est indispensable d'associer à ces orientations cadres, des moyens d'actions permettant d'atteindre les objectifs, et d'en connaître le coût financier pour les acteurs, les particuliers, les partenaires, ainsi que l'ingénierie disponible ou à créer et les appuis financiers disponibles.

Il serait pertinent de pouvoir identifier plus clairement les différents verrous au développement des énergies renouvelables.

Il serait également pertinent de prendre en considération les gisements d'économie d'énergie en lien avec l'efficacité énergétique aussi bien dans le domaine des transports, de l'habitat, du tertiaire que de l'industrie.

4. Une trop faible prise en compte de l'énergie solaire.

Sur le territoire régional et sur une journée d'ensoleillement moyen, nous recevons en énergie solaire l'équivalent de la production annuelle d'une grosse centrale nucléaire française. Les efforts devront donc porter sur l'optimisation des rendements.

Nous avons donc, en Nord Pas de Calais, une ressource énergétique considérable, pour quelques milliards d'années, peu génératrice de CO₂ quand on l'utilise.

Ces efforts doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des effets de serre.

5. Insister sur le potentiel éolien de la région

Seconde région de France en potentiel, le Nord Pas de Calais dispose d'une capacité en énergie éolienne qui constitue l'un des principaux gisements d'ENR électrique à développer dans les années à venir au niveau régional. Cette question fait d'ailleurs l'objet du seul volet opposable du projet de SRCAE. Le potentiel hydrolien est également un gisement à exploiter.

6. La nécessité de promouvoir le mix énergétique

Le passage de la part d'énergies renouvelables de 3 à 12% suppose mathématiquement la diminution de la part d'énergies non renouvelables de 97 à 88 %.

Pourtant, lors des ateliers sur l'énergie, les débats n'ont pu porter que sur la question des énergies renouvelables.

Le CESER regrette l'absence de perspectives sur l'évolution du mix énergétique.

Pourtant, le bouquet énergétique à imaginer pour notre région inclut forcément ces énergies non renouvelables, dont les ressources seront préservées par le développement des énergies renouvelables. Le mix énergétique futur se doit de coupler et non pas d'opposer ces deux types d'énergies dans cette période de transition énergétique.

7. Le CESER préconise :

- *La prise en compte de perspectives au-delà de 2020, ce qui permettra aux acteurs économiques locaux de se positionner dans le long terme et ainsi de pouvoir réaliser les investissements économiques pertinents ;*
- *La mise en place d'un « indicateur emploi » pour chaque orientation et notamment celles touchant la production d'énergies renouvelables. Cet indicateur permettrait de visualiser clairement les potentialités d'emplois sans en occulter les pertes éventuelles liées notamment à la mutation de certains secteurs ;*
- *Que chaque orientation soit complétée par les moyens de mise en œuvre de celles-ci, précisant les partenaires, les financements, les acteurs, et les verrous actuels à la réalisation des orientations ;*
- *Que le débat favorise la mixité et la complémentarité énergétique et ne se focalise pas uniquement sur les énergies renouvelables, mais également sur les énergies fossiles et fissiles qui concernent 95 % de la production d'électricité ;*
- *Accentuer l'utilisation de l'énergie solaire, thermique, photovoltaïque, celle de l'éolien et de la biomasse ;*
- *De prendre plus amplement en compte le gisement éolien au niveau régional et de promouvoir son développement ;*
- *D'intensifier et de développer les mesures appropriées en matière d'efficacité énergétique afin de réduire nos consommations ;*
- *Une meilleure valorisation des déchets par la voie de la méthanisation, permettant une réinjection de la production dans le réseau de gaz, et/ou la production d'électricité et de chaleur par la technique de cogénération.*
- *Développer le pôle de recherche et de développement autour des énergies durables et de l'efficacité énergétique à hauteur des enjeux du Nord Pas de Calais. Promouvoir les formations adaptées.*

CESER – Bureau du 4 novembre 2011

Position de vote du groupe « Milieux Economiques » sur le projet de contribution du CESER auvolet "énergies renouvelables du « Schéma Régional Climat Air Energie » du Nord-Pas de Calais

Le SRCAE régional a vocation à servir de cadre de référence à l'élaboration des politiques publiques présentes et à venir. C'est un document d'une grande importance, tant pour les collectivités territoriales que pour nos entreprises et nos concitoyens qui seront amenés à modifier leurs comportements en matière de consommation énergétique notamment.

Au regard de cet enjeu, le choix de la thématique retenue pour ce projet de contribution est donc forcément réducteur.

Nous aurions souhaité que nos travaux insistent davantage sur les orientations impactantes des milieux économiques (qui concernent les secteurs des transports, de l'industrie, du bâtiment...).

Sur le fond même de la contribution, la partie relative à l'énergie solaire nous paraît problématique : en effet, on tient compte ici d'un potentiel d'ensoleillement qui n'est pas en rapport avec la productivité réelle d'une installation photovoltaïque... Nous aurions souhaité que ces approximations soient retirées et ce d'autant plus que l'énergie renouvelable la plus prometteuse au niveau régional est l'éolien.

Par ailleurs, nous comprenons mal que l'on aborde ici la question du mix énergétique, cette thématique relevant de choix politiques nationaux, et ce a fortiori quand la contribution indique ne traiter que des ENR... Nous nous prononçons résolument contre toute introduction d'un débat pouvant faire dévier une problématique de l'intérêt général vers l'intérêt partisan...

Au final, beaucoup resterait à dire sur ce SRCAE particulièrement instructif, en termes d'ambitions, de réalisme, d'indicateurs précis de l'effort des entreprises... Il est fondamental aux yeux des acteurs économiques de replacer globalement le SRCAE dans le cadre du développement durable. Notre pays ne pourra atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans le cadre du 3 x 20 et du facteur 4 qu'à la condition d'associer pleinement des acteurs industriels et économiques, sans qu'aucune transition vers une économie décarbonée, répondant aux enjeux climatiques à venir, n'est envisageable.

Ces éléments auraient mérités à nos yeux de figurer dans la contribution du CESER

Le groupe milieux économique votera cette contribution